



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

SEANCE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de BENOIT-DELBAST Jacqueline, PETITJEAN Jérôme, AURIOL René, DARRIBERE Patrick, GOYENECHÉ Olivier, ETCHEVERRY Anne, et BELLOCQ Aurélien qui ont donné respectivement pouvoir à LE COADIC Bruno, MAGIEU Philippe, BOUCLEY Evelyne, DELPUECH Jean-Luc, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, MAIS Jean-Michel et RONDET Chantal.

Absent excusé : CHAVES Jonathan

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le précédent compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

Jacques DUSSES est désigné secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire informe du rajout de deux questions à l'ordre du jour, modalité acceptée par les élus.

Monsieur le Maire, ensuite, communique les décisions prises par lui en vertu des délégations confiées par le conseil.



- Décisions relatives aux modifications des régies d'avance de l'Espace jeunes, de la régie de recettes de la piscine du camping, et de la régie de recettes du camping Les Pins Bleus.
- Avenant n° 1 au lot 3 (couverture zinguerie) du marché de travaux du clocher de l'Eglise, + 425.00 € HT pour un nouveau montant de marché porté à 4 422.62 € HT.
- L'attribution du marché de travaux pour la viabilisation du lotissement Balle de Match confié à l'entreprise LAUSSU pour un montant de 115 560.80 € HT.
- Les attributions des lots du marché de travaux pour la construction des vestiaires du stade aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1- VRD-Terrassements	SAS SOUBESTRE	109 826.19	131 791.43
LOT 2- Gros œuvre – Maçonnerie	EBA	252 539.41	303 047.29
LOT 3 - Charpente	CHARPENTE HOURCADE	218 774.00	262 528.80
LOT 4- Plâtrerie-Isolation	NOTTELET PLATRIERIE	43 189.61	51 827.53
LOT 5- Menuiseries Exterieures	MIROITERIE DU GAVE	53 264.70	63 917.64
LOT 6- Menuiseries Interieures	SOCIETE GENERALE MENUISERIES	30 526.00	36 631.20
LOT 7 CVC - Plomberies	EURL LAMAZOUADE	138 883.38	166 660.06
LOT 8- Electricite	SUDELEC	55 575.46	66 690.55
LOT 9- Carrelages-Faiences	SARL BCV	51 217.07	61 460.48
LOT 10- Peintures	SARL PAU PEINTURES	14 502.39	17 402.86
	TOTAL	968 298.21	1 161 957.84

- L'achat et livraison de fuel pour les services techniques confié à la SARL Adour Combustible
- Avenants au marché de travaux du restaurant scolaire :
Lot 2 : Adour VRD + 1 156.50 € HT portant le marché à 111 099.81 € HT
Lot 5 : C2B – 7 020.00 € HT soit un nouveau montant 42 980.00 € HT
Lot 7 : Miroiterie du Gave – 247 soit 90 973.00 € HT
Lot 8 : Azcarraga, + 327 : 40 981.27 € HT
Lot 15 : SUDELEC, + 122.09 et + 2 805.39 : 68 407.67 HT
Lot 16 : Lamazouade, + 654.85 : 160 427.57 HT
- Attribution à l'entreprise SMC2 pour un montant de 70 277.30 € HT pour la construction d'un préau en toile à l'école Y. Ulysse
- Achat de mobilier pour le restaurant scolaire, Sté Dulong pour 1 512 € HT et Sté SDM pour 10 213.42 € HT.
- Etude Loi du l'eau, cas par cas pour le Domaine de la fougère à ETEN40 pour 11 340.00 € HT

~~~~~

### **2022-06-15-01/49 – INSTALLATION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe de la démission pour raisons personnelles de Mme Céline Lancelin qui quitte la région. Il la remercie pour son investissement dans la commission culture, entre autres.

M. Max Avellano, suppléant de liste est désormais installé conseiller municipal.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-02/50 – DESIGNATION D’UN DELEGUE AU SYNDICAT DE CHENIL DE BIREPOULET**

Mme Christelle Dubos est désignée déléguée titulaire pour siéger au sein du syndicat mixte du Chenil.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-03/51 – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT POUR SIEGER AUX ATELIERS COMMUNAUTAIRES**

Muriel Sallaberry est désignée, à l’**unanimité**, pour siéger en qualité de titulaire de l’atelier Culture à MACS, Philippe Magieu est suppléant.

M. Maïs est désigné suppléant au sein de l’atelier Développement Territorial.

### **2022-06-15-04/52 – DESIGNATION D’UN DELEGUE SUPPLEANT AU COLLEGE**

Mme Chessoux est désignée suppléante de M. Colomes pour siéger au Conseil d’Administration du collège Gisèle Halimi de Labenne.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-05/53 – GARANTIE DE PRET SOLIHA**

Le conseil municipal approuve le principe de garantir une partie du prêt nécessaire à SOLIHA pour l’aménagement de la maison Kiamillé en logements sociaux, 2 studios et 3T3.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-06/54 – GARANTIE D’EMPRUNT POUR HSA / VIA OCEANA**

Le conseil municipal approuve à l’**unanimité**, la garantie d’un prêt souscrit par Habitat Sud Atlantique pour la réalisation de 9 logements, 6 PLUS (3T3, 2T4, 1T5) et 3 PLAi (2T2, 1T3) Résidence Via Océania.

(Garantie de 16,67% d’un prêt de 964 737 € souscrit auprès de la CDC 40 ans).

### **2022-06-15-07/55 – CESSION D’IMMOBILISATIONS**

Le Conseil approuve la cession de biens mobiliers, 3 véhicules et l’algéco du stade.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-08/56 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2022 – COMMUNE**

Il s’agit d’un virement de crédit de l’opération voirie (206) vers l’opération Plan Plage (205) pour solder le marché pour un montant de 25 000 €.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-09/57 – APPROBATION DU PROGRAMME TENNIS COUVERTS PLAINE DES SPORTS**

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation à proximité du collège d'un bâtiment entoilé devant abriter un terrain de tennis et une salle de gymnase pour le collège.

Ce projet fera l'objet d'un marché global de performance comprenant aussi un engagement sur le coût des énergies.

Un jury de 6 personnes est désigné pour participer aux procédures de marché public, il sera composé de quatre représentants du conseil et de deux architectes.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-10/58 – AP/CP PROGRAMME PLAINE DES SPORTS**

Mme Chessoux présente le principe des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents pour le projet de la Plaine des Sports, pour un volume de 3 801 600 € TTC.

Ces A.P permettent un lissage de la dépense sur un plan pluriannuel afin de mieux maîtriser les échéances financières.

**Unanimité.**

### **2022-06-15-11/59 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil approuve à l'**unanimité** le nouveau tableau des effectifs qui tient compte des avancements de grade pour certains agents de la collectivité.

### **2022-06-15-12/60 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN LIMITE DU CAMPING LES PINS BLEUS**

Monsieur le Maire expose l'opportunité d'acquérir une bande de 8 m de large le long du camping municipal et du camping Le Sylvamar, 1 231 m<sup>2</sup> cédés au prix de 24€/m<sup>2</sup> et 240 m<sup>2</sup> au prix de 12.60 €/m<sup>2</sup>

**Unanimité.**

### **2022-06-15-13/61 – CESSION D'UN TERRAIN SECTEUR DE BORDERES**

Monsieur le Maire expose la demande émanant de M. Ortiz qui souhaite acquérir une bande de terrain (706 m<sup>2</sup>) non constructible, pour être propriétaire du chemin menant à son habitation, au prix fixé par les services fiscaux (500€).

**Unanimité.**

### **2022-06-15-14/62 – DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE**

Le conseil approuve à l'**unanimité** le dossier sollicitant auprès de la préfecture le renouvellement de son classement en commune touristique.

### **2022-06-15-15/63 – AUTORISATION DE VENTE DE BOIS A L'ONF**

Le conseil approuve à l'**unanimité** le programme de coupe de bois communaux pour l'année 2022. Bernard Fracchetti en charge de la forêt précise que les chêne et chênes lièges ne seront pas coupés.

**2022-06-15-16/64 – DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE**

Lorsqu'un enfant d'une commune extérieure est scolarisé dans une autre école, la commune d'accueil peut facturer le coût annuel de scolarisation.

La commune de Bayonne étant la seule commune à facturer lorsqu'un petit labennais est accueilli, à titre de réciprocité le conseil fixe le montant de la scolarité à facturer aux communes à 420 euros/an.

**Unanimité.**

**2022-06-15-17/65 – CONVENTION CDG 40 / COMMUNE POUR LA RUE DU MARAIS**

Les élus approuvent à l'**unanimité** la convention de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la deuxième partie de la rue du Marais.

La participation de la commune de Labenne devrait être de 330 000 € avant participation de MACS.

Les travaux devraient commencer à l'automne 2022.

Séance levée à 19h50.

A Labenne, le 16 juin 2022  
Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH